Circuit PAU ARNOS

CHALLENGE France – Espagne
6 et 7 juin 2015.

REGLES TECHNIQUES GENERALES

Article 1 : REGLES GENERALES :
Le contrôle technique avant épreuve est obligatoire. Le pilote est à tout moment responsable de sa machine.
Le pilote doit présenter son équipement complet ainsi qu'une **machine propre et exempte de tout marquage**.
Les machines 4 temps doivent être présentées avec le bas de carénage déposé, présenté séparément au contrôle.
Les machines doivent répondre à la norme de bruit en vigueur (**102 db**, sans tolérance).Un contrôle sono-métrique pourra être effectué à tout moment de l'épreuve. Le contrôleur technique est en droit de refuser un motocycle ne répondant pas à cette norme.

Article 2 : EQUIPEMENTS DE SECURITE obligatoires :
Tous les concurrents doivent présenter un équipement conforme aux normes fédérales en vigueur ;
* 1 Casque intégral aux normes FIM (modulables, jet ou tout terrain interdits).
* 1 Plaque de protection dorsale.
* 1 Paire de gants de cuir à manchette.
* 1 Combinaison de cuir d'une seule pièce équipée d'une doublure coton (en cas de doublure synthétique, le concurrent doit porter un sous vêtement complet (manches et jambes longues) en coton, soie ou nomex.

Article 3 : MACHINES :
Les béquilles, la plaque minéralogique et les rétroviseurs doivent être enlevés.
Les clignotants et les phares avant et arrière doivent être pour le moins scotchés.
Un compte-tours en état de marche est obligatoire.
Les supports de béquille doivent être réalisés en alu, nylon ou téflon et avoir des dimensions maxi de 30mm de diamètre et 40mm de long.

Bouchons de vidange :
Tous les bouchons de remplissage et de vidange ainsi que les filtres à huile doivent être correctement freinés par un fil métallique de sécurité.
L'emploi de colliers serflex freinés par un fil métallique (au lieu des perçages traditionnels, attention au sens de serrage) est toléré pour les machines des catégories « de promotion » issues de la circulation routière, uniquement.

Récupérateurs :
Les motos à moteur 4 temps doivent être équipées d'un récupérateur sous le moteur d'une capacité équivalente à la moitié de la totalité des liquides (huile et eau) contenus. Ce récupérateur doit comporter au minimum 1, au maximum 2 trous de 25mm (ces trous devront être obstrués, pouvant être ouverts, sur ordre de la direction de course, en cas de piste mouillée).
Tous les reniflards (huile, essence et eau) des machines doivent aboutir dans des récupérateurs de 250cc minimum chacun et de 500cc au moins en cas d'un seul récupérateur commun.
A l'arrêt, un tapis environnemental doit être présent sous la moto (stand ou paddock)
Le bas de carénage peut faire office de récupérateur, dans les mêmes conditions que ci-dessus.
Aucune ouverture n'est autorisée à moins de 50mm du fond du récupérateur.

Gardes-chaines :
Un protège pignon de sortie de boite et une protection de couronne arrière sont obligatoire. Ces protections doivent pouvoir empêcher que l'on puisse passer les doigts entre le brin de chaine et l'attaque du pignon ou de la couronne.

Coupe-circuit :
Les machines doivent être équipées d'un coupe-circuit de **couleur rouge** pouvant être actionné sans lâcher le guidon.

Papillon de gaz :
Les papillons de gaz et boisseaux doivent se fermer d'eux-mêmes, lorsque le conducteur lâche la poignée des gaz .

Guidons et Leviers :
Les extrémités du guidon doivent être bouchées. Le guidon et les leviers doivent conserver, en position de braquage maxi, un espace d'au moins 3cm entre le réservoir d'une part et le carénage de l'autre.
Les leviers de frein et d'embrayage doivent être terminés par une boule d'au moins 16mm de diamètre.

Repose-pieds :
Les repose-pieds doivent avoir une longueur minimum de 65mm.
Les repose-pieds métalliques fixes doivent avoir un embout d'un diamètre mini de 16mm en téflon ou nylon. Les repose-pieds rabattables doivent se terminer par une sphère de 8mm de diamètre minimum et être équipés d'un système de retour automatique en position normale.
Pour les machines des catégories « de promotion », les repose-pieds passagers doivent être attachés en position fermée.

Echappement :
Le bord de sortie du ou des silencieux doit être arrondi par un bourrelet d'au moins 2mm de diamètre ou être protégé.
L'extrémité du silencieux ne devra pas dépasser la tangente du pneu arrière, sauf pour les motos de production ayant conservé leur échappement d'origine.

Le niveau sonore ne doit pas dépasser 102 db sans tolérance aux régimes définis :

		1 cylindre	2 cylindres	3 cylindres	4 cylindres
	600cc	5.000 RPM	5.5000 RPM	6.5000 RPM	7.000 RPM
	750cc	5.000 RPM	5.5000 RPM	6.000 RPM	7.000 RPM
+ de	750cc	4.500 RPM	5.000 RPM	5.000 RPM	5.500 RPM
	2 temps	7.000 RPM (125cc)	7.000 RPM (250cc)	7.000 RPM	7.000 RPM (500cc)

Système de freinage :
La séparation des durites de freins avant doit se faire au dessus du té de fourche inférieur.
Les vis de fixations des étriers de freins avant doivent être freinées par un fil métallique (sauf pour les courses d'endurance). Les écrous frein de type « nylstop » ne sont pas autorisés.
L'emploi de colliers serflex pour les machines des catégories « de promotion » sera toléré dans les mêmes conditions que pour le freinage des bouchons de vidange.
Les motos doivent être équipées au minimum, d'un frein à commandes indépendantes, pour chacune des deux roues
Une protection du levier de frein conforme aux règles CNV est obligatoire.

Refroidissement :
Le seul liquide de refroidissement autorisé est l'eau, éventuellement additionnée d'alcool éthylique.

Caméra embarquée :
L'utilisation d'une caméra embarquée est autorisée sous réserve de la validation de son installation par les Contrôleurs Techniques.
Il est interdit de fixer une caméra provisoirement ou définitivement sur les casques.

Plaques à numéros :
Les motos doivent être équipées de plaque à numéros (1 à l'avant et 1 de chaque côté de la machine).
Les numéros doivent être parfaitement lisibles et avoir des dimensions minimum de 120mm de haut, 60mm de large et une largeur de trait de 25mm.
Les plaques devront être de couleur BLANCHE, les numéros NOIRS.

Les machines devront être équipées de numéros blancs mats sur fond noir mat pour les « Master » et numéros noirs mats sur fond blanc mat pour les « Expert ». Les plaques devront être posées devant, au centre du carénage ou de chaque côté, et en bas du carénage ou sur les côté du dosseret. Pour les carénages de couleur claire, il y aura une bordure noire d'une largeur minimale de 8mm tout autour du périmètre du fond blanc.
Les numéros devront être réalisés dans un police lisible.
En cas de litige concernant la lisibilité des numéros, la décision du Directeur Technique fera foi.
Les dimensions de tous les chiffres appliqués sur le côté sont :
Hauteur mini : 120mm Largeur mini : 60 mm Hauteur mini des traits : 25mm

Pneus :
Pneus libres.